

Domaine	Design
Filière	Design Media design
Titre du module	Atelier / Laboratoire MD 1
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	1MaDeOMD11 (D.DI.334.61MD.F.15)
Type de formation	Master
Crédits ECTS	9 ECTS
Semestre	semestre 1
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	a) Français b) Anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Acquérir des compétences en motion design et graphisme génératif, en web design et médias mobiles, en game design et design d'objets connectés. Connaître le domaine numérique et acquérir des compétences dans les processus de design qui s'y rapportent : capacité d'analyse, de compréhension et de modification de cahiers des charges, recherche et prospection, réflexion critique et évaluation esthétique, compétences de direction artistique et de gestion de projets complexes, techniques d'écriture de modélisation ou de visualisation graphique, pratique créative du code et de l'électronique pour la conception et la réalisation de prototypes interactifs.
Contenu et formes d'enseignement	<p>Le programme est organisé sous forme de workshops, projets dirigés, travaux personnels et séminaires théoriques encadrés par des professeurs et des designers invités.</p> <p>L'enseignement met l'accent sur l'interactivité, l'information et la communication et les objets connectés. Les méthodes centrées sur l'expérience utilisateur et sur l'expérimentation sont étroitement associées dans les travaux pratiques à l'apprentissage de techniques de programmation et de développement de prototypes interactifs (Processing, Arduino, Unity.).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cours et un laboratoire technique, permettent aux étudiant-e-s d'approfondir les notions nécessaires pour aborder la plupart des langages de programmation et offre un suivi individualisé de travaux pratiques. - Les séminaires (conférences, lectures, projections, discussions, présentations) traitent dans une perspective pluridisciplinaire des fondamentaux théoriques et des enjeux historiques, techniques, artistiques associés à la pratique du design interactif. - Le module intègre une unité d'enseignement préparatoire aux travaux théorique et pratique de master. - Des expositions et projets organisés avec des institutions ou des entreprises partenaires offrent à l'étudiant-t-e des opportunités de réalisation de travaux grandeur nature. <p>L'enseignement du module est complété par des voyages d'étude.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>L'étudiant doit obtenir la note de 4 minimum à chaque unité de cours. Le module est acquis lorsque la moyenne générale des unités de cours est au minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation	<p>Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens.</p> <p>Répétition dans l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.</p> <p>Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
Enseignants	Selon programme spécifique des workshops (cf. Guide de l'étudiant)

Nom du responsable du module	Nicolas Nova, Gordan Savicic, Alexia Mathieu, Lysianne Léchet Hirt
Descriptif validé le	30.06.2017
Par	Nicolas Nova, Gordan Savicic, responsables du Master Media Design de la HEAD – Genève

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 des Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 6 mai 2011.